OO/HO

BURKINA FASO

Unité -Progrès -Justice

DECRET N° 2010- 233 /PRES/PM/MEF portant modificatif du décret n° 2010-113/PRES/PM/MEF du 18 mars 2010 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité interministériel de sélection des candidats au poste de Directeurs général des établissements publics de l'Etat et des sociétés à participation majoritaire de l'Etat.

Visa CF N'0149

04 - 05 - 2010 LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

- VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2007-724/PRES/PM/MEI/MCPEA du 07 novembre 2007 portant modalités de désignation des membres des organes d'administration et de gestion des établissements publics et des sociétés à participation majoritaire de l'Etat;
- VU le décret n° 2010-113/PRES/PM/MEF du 18 mars 2010 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité interministériel de sélection des candidats au poste de Directeur général des Etablissements publics de l'Etat et des Sociétés à participation majoritaire de l'Etat;

DECRETE

PREMIER MINISTERE Secrétarial Général

Arrivée, le 25 MAI 2010 Sous, le No 3448

ARTICLE 1:

L'article 5 du décret n° 2010-113/PRES/PM/MEF du 18 mars 2010 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité interministériel de sélection des candidats au poste de Directeur général des Etablissements publics de l'Etat et des Sociétés à participation majoritaire de l'Etat est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de:

ARTICLE 5:

Les membres du comité sont nommés par décret pris en

Conseil des ministres.

Lire:

ARTICLE 5:

Les membres du comité sont nommés par arrêté du Premier

ministre.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel

du Faso.

Ouagadougou, le 7 mai 2010

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

se COMPAORE